

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL extraordinaire du 17 janvier**  
**2023**

*L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept janvier à dix-neuf heures, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Romain BARTHET-BARATEIG, Maire. Conformément à la loi, la séance a été publique.*

**PRESENTS** : Romain BARTHET-BARATEIG, Thibault CLAYRAC, Romain BILLOT, Romain PERROCHEAU, Jérémy VAROQUI, Bruno RAPIN, Christian GIRAUD, Sébastien LOUBERE

**ABSENTE NON EXCUSEE** : Elisa GIRAUDEAU, Marie-Agnès DA ROS, Jefferson DARRACQ, Jérémy GUILLOT, Christian NOUI.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Marianne MILHAU donnant pouvoir à Thibault CLAYRAC, Jacques GARNIEL

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Jérémy VAROQUI

**Quorum** : Atteint (minimum 8)

*Monsieur le Maire ouvre la séance, demande à l'assemblée d'élire un secrétaire de séance. Monsieur Jérémy VAROQUI est élu à l'unanimité des membres présents, comme secrétaire de séance.*

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Délibération modificative n°7 : Contre passation rattachement de titres 2021 sur BP 2022 eau et assainissement.
- 2- Questions diverses

1- **Délibération modificative n°7 : Contre passation rattachement de titres 2021 sur BP 2022 eau et assainissement.**

*En comptabilité, le rattachement des produits à l'exercice permet d'obtenir :*

- Pour l'année N, la prise en compte de la totalité des produits correspondant aux 12 mois de cette année,
- Pour l'année N + 1, l'absence de perturbation des comptes de cette nouvelle année par des recettes de l'année N, en raison du mécanisme de contrepassation : la contraction du titre négatif de contrepassation avec le produit réel de la somme qui est perçue à l'échéance du 31 janvier de l'année N + 1 aboutissant au montant de la quote-part de la recette portant sur l'année N + 1 (le mois de janvier de l'année N + 1).

*Pour 2022, le montant de notre contre passation, calculé par la DGFIP s'élève à 2893 € au compte 658.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, la délibération modificative de contre passation du rattachement de titres 2021 ci-dessus.*

## **2- Questions diverses**

*Monsieur le Maire évoque la LGV entre Bordeaux et Toulouse. Nous avons reçu un courrier en mairie avec une nouvelle taxe liée à cette LGV. La question sera mise sur la table pour éviter au maximum de taxer les ménages.*

*Monsieur VAROQUI annonce que les inscriptions scolaires sont ouvertes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les parents dont les enfants sont nés en 2020 peuvent venir en mairie pour inscrire leurs enfants à l'école.*

*Monsieur le Maire demande si d'autres sujets sont à évoquer, sans réponse, monsieur le Maire clos le conseil municipal à 19H22.*

**Le Secrétaire de Séance  
Jeremy VAROQUI**



**Le Maire  
Romain BARTHET-BARATEIG**

